

**VILLE DE PLESSISVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 3^e jour du mois de mai 2010, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félicpe Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION N^o 110-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Ratification des
comptes

RÉSOLUTION N^o 111-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement datée du 26 avril 2010 et totalisant une somme de 1 081 846,32 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement des réclamations pour frais de voyage ou de représentation des membres du conseil municipal, totalisant la somme de 41,60 \$ (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Rapport du
Directeur général

RÉSOLUTION N^o 112-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général daté du 29 avril 2010 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Dépôt de documents

Le secrétaire fait dépôt du procès-verbal d'une réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 11 mars 2010, d'une demande auprès de la RACJ pour l'addition d'un permis de restaurant pour vendre sur terrasse par la requérante 9201-5577 Québec inc. (Zema Pizza) au 1507, avenue Saint-Louis à Plessisville, ainsi que des deux états comparatifs semestriels, soit un premier pour les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2010, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième pour les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget. Le conseil en prend acte.



Subvention
Fondation HDA

RÉSOLUTION N° 113-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 6 702 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'année 2010, correspondant à 1 \$/habitant selon la population mentionnée au décret du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'année 2010 (p.c. 02-110-01-979).

ADOPTÉE

Souper bénéfice
ORAPÉ

RÉSOLUTION N° 114-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la délégation de madame Yolande St-Amant et de messieurs Richard Rheault, Jean-Félicpe Nadeau et Jean-Noël Bergeron, conseillers, accompagnés de leurs conjoints, au souper bénéfice organisé par l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ), qui a eu lieu le 23 avril 2010 au Pavillon André-Morissette de Plessisville.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme totale de 420 \$ pour l'achat de la table (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

Délégation
Colloque CAMF

RÉSOLUTION N° 115-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant, conseillère, au 22^e Colloque organisé par le Carrefour action municipale et famille sous le thème « UNE COMMUNAUTÉ POUR TOUS LES ÂGES », qui aura lieu les 4 et 5 juin 2010 à Laval.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant de 282,19 \$ incluant les taxes applicables, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intégration;

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

ATTENDU l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité.

Proclamation
Semaine
québécoise de la
famille

RÉSOLUTION N° 116-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la Semaine québécoise de la famille du 10 au 16 mai 2010, dont le slogan est « POUR UN QUÉBEC FAMILLE ON PARTAGE NOS COUPS DE CŒUR ! ».

ADOPTÉE

ATTENDU que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU que la population de la ville de Plessisville souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU que la Ville de Plessisville a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Proclamation Fête
nationale du
Québec

RÉSOLUTION N° 117-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTÉE

ATTENDU les demandes d'aide financière présentées par messieurs John Gianopoulos (Restaurant l'Agora – 1651, avenue Saint-Louis) et Fernand Fortier (Jardinerie Fortier – 1900, rue Saint-Calixte) dans le cadre du Règlement n° 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" »;

ATTENDU l'analyse des demandes par le comité de sélection, lors de sa réunion du 9 avril 2010;

ATTENDU que le comité de sélection confirme que le projet du Restaurant l'Agora est recevable dans le cadre du programme et recommande d'accepter le projet soumis;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

ATTENDU que le comité de sélection confirme que le projet de la Jardinerie Fortier est recevable en partie dans le cadre du programme et recommande d'accepter le projet soumis en partie.

Demandes aide financière Jard. Fortier & Rest. l'Agora (progr. réno. enseignes commerciales)

RÉSOLUTION N° 118-10

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet du Restaurant l'Agora dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales », pour des travaux de 5 500 \$ et de 1 500 \$ relatifs à l'installation de deux enseignes commerciales, incluant les taxes applicables, permettant au propriétaire de bénéficier de l'aide financière prévue au Règlement n° 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" », soit un montant maximal de 500 \$ pour chacune des enseignes.

DE CONFIRMER l'admissibilité d'une partie du projet de la Jardinerie Fortier dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales », soit pour des travaux de 1 025 \$ excluant les taxes applicables, relatifs à l'installation d'une enseigne commerciale sur le côté du bâtiment qui donne sur la rue Saint-Calixte, permettant au propriétaire de bénéficier de l'aide financière prévue au Règlement n° 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" » pour cette partie du projet, soit un montant maximal de 500 \$.

DE CONFIRMER l'inadmissibilité d'une partie du projet de la Jardinerie Fortier dans le cadre du programme ci-dessus, soit pour la partie des travaux relatifs aux deux enseignes apposées sur la partie supérieure du bâtiment, étant donné que les travaux ont été effectués avant l'autorisation de la municipalité (article 17 de l'Annexe « A » du Règlement 1534).

ADOPTÉE

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par madame Céline Desautels pour La Maison du CLDI de l'Érable (pavillon Bruno Dubois), aux termes d'une lettre portant la date du 18 mars 2010, dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales » établi par le Règlement n° 1534;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 9 avril 2010, confirmant que le projet était irrecevable dans le cadre du programme, étant donné que ce programme s'applique uniquement dans le secteur délimité de la SDC de Plessisville et qu'aucun formulaire de demande n'a été rempli et signé par le demandeur.

ATTENDU que le bâtiment concerné par la demande est situé au 1730, avenue Saint-Édouard, soit à l'extérieur du secteur délimité de la SDC de Plessisville.

RÉSOLUTION N° 119-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'inadmissibilité du projet dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales », conformément aux articles 6 et 23 de l'Annexe « A » du Règlement n° 1534.

Demande aide financière Maison du CLDI (progr. réno. enseignes commerciales)

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Nathalie Mignani et monsieur Éric Besnard pour l'immeuble situé au 1405, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier et fait une recommandation favorable à la réalisation des travaux prévus.

1405, Saint-Calixte (PIA Éric Besnard & Nathalie Mignani)

RÉSOLUTION N° 120-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par madame Nathalie Mignani et monsieur Éric Besnard pour l'immeuble situé au 1405, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à :

- enlever la peinture sur le parement de briques;
- ragréer les joints de mortier;
- remplacer deux portes extérieures (l'une donnant sur la rue Saint-Calixte et l'autre sur l'avenue des Érables) par des portes en PVC ou en acier, de couleur blanche, selon le modèle n° 18 du guide du Règlement n° 1226.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de permis présentée par messieurs Philémon Guillemette, Vincent Guillemette et Robert Camiré pour l'immeuble situé au 1425, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier et fait une recommandation favorable à la réalisation des travaux prévus.

1425, Saint-Calixte (PIA Philémon Guillemette & als)

RÉSOLUTION N° 121-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par messieurs Philémon Guillemette, Vincent Guillemette et Robert Camiré pour l'immeuble situé au 1425, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à :

- remplacer quarante-quatre fenêtres, du côté de l'avenue des Érables, par des fenêtres en PVC de couleur blanche, du même modèle que les fenêtres existantes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

- remplacer la tôle « à la Canadienne » du toit par une tôle pincée, en galvalume, telle que fabriquée par la compagnie Vicwest (modèle Prestige), ou d'un type équivalent.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Édith Bolduc et monsieur Marc Courtois pour l'immeuble situé au 2180, avenue des Érables, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier et fait une recommandation favorable à la réalisation des travaux prévus.

2180, des Érables
(PIIA Marc
Courtois & Édith
Bolduc)

RÉSOLUTION N° 122-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par madame Édith Bolduc et monsieur Marc Courtois pour l'immeuble situé au 2180, avenue des Érables, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à :

- remplacer dix-sept fenêtres par des fenêtres en PVC de couleur blanche, selon les modèles n°s 4 et 7 du guide du Règlement n° 1226;
- remplacer trois portes par des portes en PVC de couleur blanche, selon le modèle n° 18 du guide du Règlement n° 1226.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention présentée par madame Nathalie Mignani et monsieur Éric Besnard (1405, rue Saint-Calixte) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité d'étude, lors de sa réunion du 29 avril 2010, qui recommande d'accepter le projet soumis.

Demande de
subvention
(programme
Restauration du
patrimoine
immobilier)

RÉSOLUTION N° 123-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier », pour des travaux de 26 501,26 \$ incluant les taxes applicables, permettant aux propriétaires de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 13 250,63 \$.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention présentée par messieurs Philémon Guillemette, Vincent Guillemette et Robert Camiré (1425, rue Saint-Calixte) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité d'étude, lors de sa réunion du 29 avril 2010, qui recommande d'accepter le projet soumis.

Demande de subvention (programme Restauration du patrimoine immobilier)

RÉSOLUTION N° 124-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier », pour des travaux de 101 262,98 \$ incluant les taxes applicables, permettant aux propriétaires de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 30 000 \$.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention présentée par messieurs Philémon Guillemette et Robert Camiré (1500, avenue Saint-Louis) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité d'étude, lors de sa réunion du 29 avril 2010, qui recommande d'accepter le projet soumis.

Demande de subvention (programme Restauration du patrimoine immobilier)

RÉSOLUTION N° 125-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier », pour des travaux de 12 642 \$ incluant les taxes applicables, permettant aux propriétaires de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 6 321 \$.

ADOPTÉE

Entente terrasse
Pizza Zema

RÉSOLUTION N° 126-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER messieurs Réal Ouellet, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Plessisville et 9201-5577 Québec inc. (Pizza Zema), afin d'établir les modalités d'un projet-pilote visant l'utilisation d'une partie du domaine public appartenant à la municipalité pour l'installation d'une terrasse jusqu'au 30 octobre 2010.

ADOPTÉE

ATTENDU la réorganisation du travail au niveau de l'administration générale, rendue nécessaire avec l'évolution de certaines fonctions;

ATTENDU la recommandation du directeur général, en date du 12 avril 2010, visant l'abolition de deux postes et la création d'un nouveau poste.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Abolition et
création de postes

RÉSOLUTION N° 127-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'abolir les postes de réceptionniste-téléphoniste et d'agente-agent de bureau, tels que prévus à l'annexe C de la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Plessisville et le Syndicat des employés municipaux de Plessisville, et de créer un nouveau poste de préposé à l'administration, à compter de ce jour.

Il est de plus résolu que le taux horaire pour le poste de préposé à l'administration soit fixé à 19,19 \$.

ADOPTÉE

Embauches
étudiants Travaux
publics

RÉSOLUTION N° 128-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER messieurs Gabriel Beaudoin et Pier-Alexandre Cyr à titre de salariés étudiants, respectivement aux travaux publics et à l'entretien des parcs et de la piscine, pour la période du 25 mai au 13 août 2010, au taux horaire prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 16 avril 2010, pour la fourniture de granulats concassés, sable et terre;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU que la municipalité peut retenir les soumissions en partie, en tenant compte des prix les plus avantageux pour chaque catégorie de matériel.

Soumissions
fourniture de
granulat, sable et
terre

RÉSOLUTION N° 129-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADJUGER les soumissions comme suit, savoir:

MATÉRIEL ACHETÉ ET PRIS CHEZ LE FOURNISSEUR :

<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix unitaire</u>
Granulat concassé MG-20A	Carrière Plessis inc.	10,65 \$/ t
Granulat concassé 20 mm net	Carrière Plessis inc.	12,50 \$/ t
Granulat concassé 3 @ 6 mm (abrasif)	A. Langlois & Fils	12,35 \$/ t
Sable classe «A»	A. Grégoire & Fils ltée	4,15 \$/ vg ³
Terre mélangée et tamisée	A. Grégoire & Fils ltée	11,60 \$/ vg ³

MATÉRIEL ACHETÉ ET LIVRÉ PAR LE FOURNISSEUR :

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix unitaire</u>
Granulat concassé MG-20A	Carrière Plessis inc.	13,15 \$/ t
Granulat concassé 20 mm net	Carrière Plessis inc.	15,00 \$/ t
Granulat concassé 3 @ 6 mm (abrasif)	Carrière Plessis inc.	18,00 \$/ t
Sable classe «A»	A. Grégoire & Fils ltée	5,85 \$/ vg ³
Terre mélangée et tamisée	A. Grégoire & Fils ltée	12,60 \$/ vg ³

Le tout conformément aux soumissions reçues.

ADOPTÉE

ATTENDU le décompte n° 1 présenté par M.P. ECO inc. relativement aux travaux exécutés en date du 23 avril 2010 dans le cadre du projet de remplacement des soufflantes (dossier 410-07).

Décompte n° 1
Remplacement
des soufflantes

RÉSOLUTION N° 130-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 1, réalisés par M.P. ECO inc. en date du 23 avril 2010, dans le cadre des travaux de remplacement des soufflantes, au montant de 129 011,27 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 145 621,48 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

ADOPTÉE

Le secrétaire fait dépôt du compte-rendu du comité de sélection pour les soumissions reçues pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU les résultats de l'analyse des soumissions effectuée par le comité de sélection.

Mandat
Laboratoires
Shermont
re : Travaux rue
Saint-Calixte et
ave des Érables

RÉSOLUTION N° 131-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service présentée par la firme Les Laboratoires Shermont inc. en date du 16 avril 2010, pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables, selon les prix soumis et en fonction des heures et des analyses qui seront réellement effectuées, le tout étant financé par le règlement d'emprunt n° 1529 adopté pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Entente
Programme
FCCQ
(prolongement
ave Méthot)

RÉSOLUTION N° 132-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Réal Ouellet, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » (FCCQ), afin d'établir les travaux et les coûts du projet admissible à l'aide financière, ainsi que les modalités de son versement, pour le prolongement de l'avenue Méthot (dossier numéro 810406).

ADOPTÉE

Addenda entente
FSI (rue Saint-
Calixte)

RÉSOLUTION N° 133-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Réal Ouellet, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'Addenda no 1 au protocole d'entente intervenu entre la municipalité et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du « Fonds de stimulation de l'infrastructure » (FSI), afin de remplacer l'Annexe C par une nouvelle version (dossier numéro 808088).

ADOPTÉE

Fin des
procédures
Règlement 1531
Annexion lot #149

RÉSOLUTION N° 134-10

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

DE METTRE fin aux procédures d'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de Plessisville (lot # 149) telles que décrétées par le Règlement 1531 adopté à la séance du 1^{er} février 2010.

ADOPTÉE

Programme d'aide
financière
bibliothèques

RÉSOLUTION N° 135-10

Proposé par madame Yolande St-Amant
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER mesdames Suzanne Bédard, régisseuse à la vie culturelle, à titre de personne contact et Danielle Doyle, directrice du Service à la communauté, à titre de mandataire pour une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Embauches
estivales Service
à la communauté

RÉSOLUTION N° 136-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les moniteurs et monitrices mentionnés ci-après, pour les activités estivales, aux périodes et conditions suivantes :

PISCINE MUNICIPALE

NOM	FONCTION	PÉRIODE
Karine Bélanger	Monitrice responsable	7 juin au 13 août 2010
Annie-Claude St-Pierre	Monitrice adjointe	7 juin au 13 août 2010
Véronique Therrien	Monitrice	14 juin au 13 août 2010
Audrey Therrien	Monitrice	14 juin au 13 août 2010
Sophie Deshaies	Monitrice	14 juin au 13 août 2010
Mélanie Plourde	Monitrice – fin de semaine	12 juin au 13 août 2010
Mathilde Plante St-Cyr	Monitrice – fin de semaine	12 juin au 13 août 2010
Alexandra Bouchard	Réserviste	

Les modalités et la rémunération sont celles prévues au tableau « échelle de base » portant la date du 19 avril 2010 et parafé par le maire et le secrétaire-trésorier.

TENNIS

NOM	FONCTION	SALAIRE	PÉRIODE
Carl Habel	Responsable	200 \$/sem.	14 juin au 13 août 2010

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (étudiant)

NOM	PÉRIODE
Marie-Michèle Côté	21 juin au 13 août 2010

Les modalités et la rémunération sont celles prévues pour les salariés étudiants à la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Plessisville et le Syndicat national des employés municipaux de Plessisville.

ADOPTÉE

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans des endroits publics et à des heures précises (r.m. 1419, art. 2).

RÉSOLUTION N° 137-10

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au terrain de balle molle Saint-Édouard, de 7h00 à 23h00, pour la tenue d'un tournoi de balle organisé par monsieur Jacques Lamontagne, avec l'Association du hockey mineur de Plessisville, qui se tiendra du 6 au 8 août 2010 inclusivement.

ADOPTÉE

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans des endroits publics et à des heures précises (r.m. 1419, art. 2).

Autorisation
boissons
alcoolisées –
tournoi balle

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Autorisation
boissons
alcoolisées - ligue
balle molle
«féminine»

RÉSOLUTION N° 138-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au terrain de balle molle Saint-Édouard pour la saison régulière de la ligue de balle molle « féminine », les mardis du 11 mai au 24 août 2010, de 19h00 à 20h30.

ADOPTÉE

Subvention balle
molle mineure

RÉSOLUTION N° 139-10

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 1 500 \$ à l'Association de balle molle de Plessisville, soit 500 \$ pour son fonctionnement courant et 1 000 \$ pour aider à la préparation des terrains (p.c. 02-715-03-979).

Il est de plus résolu qu'une mention de cette subvention soit faite dans la publicité et les états financiers de l'organisme.

ADOPTÉE

Course de
démolition

RÉSOLUTION N° 140-10

Proposé par monsieur Richard Rheault
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Danielle Doyle, directrice du Service à la communauté, et monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente à intervenir entre la municipalité et Le club Auto-Neige des Bois-Francis inc., déterminant les conditions relatives à la présentation, par l'organisme, d'un spectacle de course de démolition dans le stationnement de l'aréna Léo-Paul-Boutin, le 10 juillet 2010 (remise au 11 juillet 2010 en cas de pluie).

Il est de plus résolu d'autoriser l'opération d'une cantine sur les lieux, pour toute la durée de l'événement.

ADOPTÉE

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans des endroits publics et à des heures précises (r.m. 1419, art. 2);

ATTENDU la location du stationnement de l'aréna Léo-Paul-Boutin par Le club Auto-Neige des Bois-Francis inc., pour la tenue d'une course de démolition.

Autorisation
boissons
alcoolisées –
course de
démolition

RÉSOLUTION N° 141-10

Proposé par monsieur Luc Dastous
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au stationnement de l'aréna Léo-Paul-Boutin, de 12h00 à 19h00, pour la tenue d'une course de démolition organisée par Le club Auto-Neige des Bois-Francis inc., le 10 juillet 2010 (remise au 11 juillet 2010 en cas de pluie).

ADOPTÉE

Emprunt
temporaire –
remplacement
des soufflantes

RÉSOLUTION N° 142-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à emprunter auprès de la Caisse populaire Desjardins de l'Érable, sous forme de billets à demande, une somme de 401 204 \$ pour les travaux de remplacement des soufflantes aux étangs aérés, représentant le montant total de l'aide financière à recevoir dans le cadre du programme « Fonds chantiers Canada-Québec » (FCCQ) (dossier numéro 810151), tel que plus amplement détaillé au protocole d'entente signé entre la Ville de Plessisville et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en décembre 2009.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est donné par madame Yolande St-Amant, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter à une séance subséquente un règlement relatif aux travaux de réfection de l'avenue Saint-Édouard et de la rue Saint-Paul et prévoyant un emprunt maximal de 2 057 500 \$.

~~~~~

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Rheault, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter à une séance subséquente un règlement abrogeant le Règlement 1493 « Relatif à la sécurité dans et autour des piscines extérieures privées » et ses amendements.

~~~~~

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie des règlements ci-devant mentionnés.

Dispense de
lecture

RÉSOLUTION N° 143-10

Proposé par monsieur Luc Dastous

Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DISPENSER le secrétaire de la lecture des règlements faisant l'objet d'un avis de motion ci-dessus lors de leur adoption, conformément à la loi.

ADOPTÉE

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n° 1535 « Modifiant le Règlement n° 1312 sur le zonage, relativement au changement des limites des zones n°s 220R et 221I et l'ajout de l'usage « Entreposage et services de transport de marchandises » dans la zone n° 235C » et du Règlement n° 1536 « Relatif à la citation de monuments historiques sur le territoire de la municipalité »; le secrétaire en fait un résumé succinct.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Adoption Règl.
n^{os} 1535 et 1536

RÉSOLUTION N^o 144-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement n^o 1535 « Modifiant le Règlement n^o 1312 sur le zonage, relativement au changement des limites des zones n^{os} 220R et 2211 et l'ajout de l'usage « Entreposage et services de transport de marchandises » dans la zone n^o 235C » et le Règlement n^o 1536 « Relatif à la citation de monuments historiques sur le territoire de la municipalité ».

ADOPTÉE

Le secrétaire fait lecture du Règlement n^o 1537 « Modifiant le Règlement 1471 "Modifiant le Règlement n^o 1393 relatif à l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables" », visant à ajouter des clauses pénales.

Adoption Règl.
n^o 1537

RÉSOLUTION N^o 145-10

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement n^o 1537 « Modifiant le Règlement 1471 "Modifiant le Règlement n^o 1393 relatif à l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables" ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION N^o 146-10

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'AJOURNER la présente séance au 17 mai 2010 à 20 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil.

ADOPTÉE

21 h